



Avis de Course

Euro Cup Tempest 2012

Tempest à Pâques

7, 8 et 9 Avril 2012



INSCRIPTIONS : - Vendredi 6 avril - 16h00 à 19h00
- Samedi 7 avril - 09h00 à 12h00

PROGRAMME :

- **Vendredi 6 avril :** Entraînement 15h00 à 17h00.
- **Samedi 7 avril :** 1^{er} signal d'avertissement à 13h45, Apéritif lunch de bienvenue après les courses,
- **Dimanche 8 avril :** 1^{er} signal d'avertissement à 10h00,
- **Lundi 9 avril :** 1^{er} signal d'avertissement à 10h00,

1.- Autorité : Le Club Nautique de Saint Raphaël organise du **7 au 9 Avril 2012**, la manche N°1 de **L'Euro Cup Tempest 2012**.

2.- Règles :

Les courses sont régies par les règles de courses à la voile 2009/2012, l'avis de course, les règles de classe (l'adhésion 2012 à la classe sera exigée lors de l'inscription), les instructions de course, les règlements de la FFVoile et les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire.

3.- Repas :

Le repas des concurrents aura lieu dimanche 8 avril à 20h00 à Saint-Aygulf (Réservation avant le 07 avril 2012) Prix du repas **25 euros** par personne.

4.- Inscriptions.

Les inscriptions devront être envoyées avant le 1^{er} avril : <http://www.cnsr.fr>
Chaque équipage devra présenter à la confirmation d'inscription le certificat de jauge de son bateau. Les instructions de course seront délivrées par le secrétariat de course après la confirmation d'inscription.

Droits d'inscription : 90 euros par équipage / 50 € pour les équipages de moins de 25 ans.

5.- Publicité

Conformément à l'annexe 1 catégorie C des règles ISAF.

6.- Classements

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 3.
Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A.
Quatre courses sont prévues samedi 7, cinq courses dimanche 8 et trois courses lundi 9.

7.- Remise des prix

La remise des prix aura lieu Lundi 9 avril à 17h00 au Club Nautique de Saint-Raphaël.

8.- Amarrage, parking, grutage et décharge de responsabilité

Le stationnement des remorques et matériels sera assuré sur des emplacements mis à disposition des concurrents. Le CNSR n'assurera en aucun cas la surveillance et ce stationnement est sous l'entière responsabilité des propriétaires. Le grutage est offert pour les bateaux pouvant être mis à l'eau avec la grue du club nautique. Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

9.- Assurance

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de ; 1 500 000 €.

10.- Renseignements

Pour tous renseignements contacter le club nautique au 0494951166 ou au 0676853810.
Merci d'envoyer la feuille d'inscription avant le 1^{er} avril et de nous prévenir de votre date et heure d'arrivée pour que vous soyez accueillis.

Hébergement : www.saint-raphael.com

CLUB NAUTIQUE DE SAINT RAPHAEL
Avenue du Général de Gaulle
83 700 SAINT RAPHAEL
regates@cnsr.fr